

ANNEXES 004

Programme de salubrité dans la production d'œufs de consommation

Engagement du fournisseur de protéines animales

Le fournisseur de protéines animales : _____ qui

possède un contrat avec le producteur : _____ s'engage :

À fournir, au producteur ci-haut mentionné, des protéines animales traitées contre la *Salmonella enteritidis* et s'assurer que lors de la fabrication et du transport, il prend tous les moyens nécessaires pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de contamination croisée possible.

Fournisseur de protéines animales : _____

Date : _____

Révision		Page 1 sur 1
01	2008-06-12	
G:\COSPOC - BNQ\Engagement\Engagement du fournisseur de protéines animales.doc		